

## Déclaration de renseignements

### Organismes de bienfaisance enregistrés, institutions muséales enregistrées, organismes culturels ou de communication enregistrés et organismes d'éducation politique reconnus

Nous vous rappelons que le guide TP-985.22.G contient des renseignements et des instructions utiles pour remplir cette déclaration. N'hésitez pas à le consulter.

#### 1 Renseignements préliminaires (veuillez écrire en majuscules)

Organisme de bienfaisance enregistré

Numéro d'enregistrement

\_\_\_\_\_ R R \_\_\_\_\_

Organisme culturel ou de communication enregistré

Numéro d'enregistrement

\_\_\_\_\_

Institution muséale enregistrée

Numéro d'enregistrement

\_\_\_\_\_

Organisme d'éducation politique reconnu

Numéro d'identification

\_\_\_\_\_

Nom de l'organisme

1 \_\_\_\_\_

Nom de famille et prénom d'un administrateur ou d'un dirigeant de l'organisme

2 \_\_\_\_\_

Adresse de cet administrateur ou de ce dirigeant

3 \_\_\_\_\_

4 \_\_\_\_\_

Code postal

\_\_\_\_\_

Ind. rég.

\_\_\_\_\_

Téléphone

Exercice financier

5 du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

6 S'agit-il de la première déclaration produite par l'organisme depuis son enregistrement ou sa reconnaissance ?  Oui  Non

7 S'agit-il de sa dernière déclaration ?  Oui  Non  
Si **oui**, voyez dans le guide les instructions à ce sujet.

8 **Organisme de bienfaisance.** Indiquez l'appellation sous laquelle il a été enregistré ou désigné :

8.1  œuvre de bienfaisance

8.2  fondation privée

8.3  fondation publique

#### 2 Données financières (vous devez annexer les états financiers de l'organisme)

##### Dons et autres revenus

Total des montants admissibles des dons pour lesquels l'organisme a délivré des reçus officiels

Partie du montant de la ligne 12 qui se rapporte à des biens durables

12.1

12 \_\_\_\_\_

Montant de la ligne 12

\_\_\_\_\_

– Montant de la ligne 12.1

12.2

Total des dons reçus d'autres organismes ayant le même statut fiscal

+ 13

Partie du montant de la ligne 13 qui constitue

• des dons désignés (si l'organisme est une institution muséale, un organisme culturel ou de communication, ou un organisme d'éducation politique, inscrivez 0)

13.1

• des biens durables

+ 13.2

Additionnez les montants des lignes 13.1 et 13.2.

= 13.3

Montant de la ligne 13

\_\_\_\_\_

– Montant de la ligne 13.3

13.4

Autres dons. N'incluez pas les dons provenant d'autres organismes (ligne 13) ni les revenus de sources gouvernementales (ligne 15).

+ 14

Revenus de sources gouvernementales

+ 15

Partie du montant de la ligne 15 provenant

• du gouvernement fédéral

15.1

• du gouvernement d'une province

15.2

• d'une administration municipale ou régionale

15.3

Revenus de placement (intérêts et dividendes)

+ 16

Revenus de location de terrains et d'immeubles

+ 17

Cotisations des membres et droits d'adhésion, sauf ceux déclarés à la ligne 12

+ 18

Revenus provenant d'activités de financement, sauf ceux déclarés aux lignes 12, 13 et 14

+ 19

Revenus provenant de la vente courante de produits et services

+ 20

Montant net des gains (ou des pertes) en capital

+ 21

Autres revenus

+ 22

Additionnez les montants des lignes 12, 13, 14, 15 et 16 à 22.

Total des dons et des autres revenus = 23 \_\_\_\_\_

**Dépenses et dons à des donataires reconnus**

Frais de publicité et de promotion		25	
Frais de déplacement et d'utilisation d'un véhicule		26	
Intérêts et autres frais financiers		27	
Frais de bureau et coût des fournitures		28	
Frais liés à l'occupation d'un local		29	
Honoraires de professionnels et de consultants		30	
Frais de formation du personnel et des bénévoles		31	
Traitements, salaires, avantages et honoraires		32	
Fournitures et biens achetés ou reçus en donation, qui ont été utilisés au cours de l'exercice		33	
Subventions de recherche et bourses versées dans le cadre d'activités liées aux objectifs de l'organisme		34	
Autres dépenses		35	
Additionnez les montants des lignes 25 à 35.		=	36
Partie du montant de la ligne 36 qui se rapporte			
• aux activités liées aux objectifs de l'organisme	36.1		
• à la gestion et à l'administration générale	36.2		
• aux activités de financement	36.3		
• aux activités politiques	36.4		
• aux biens accumulés avec l'autorisation de Revenu Québec	36.5		
Total des dons faits à des donataires reconnus (voyez la partie 4)		+	37
Partie du montant de la ligne 37 qui constitue			
• des dons désignés (si l'organisme est une institution muséale, un organisme culturel ou de communication, ou un organisme d'éducation politique, inscrivez 0)	37.1		
• des biens durables	37.2		
Additionnez les montants des lignes 36 et 37.			
<b>Total des dépenses et des dons à des donataires reconnus</b>			= 38

**Actif**

Liquidités		40	
• <b>Organisme de bienfaisance</b> : sommes à recevoir des fondateurs, dirigeants, administrateurs, membres, actionnaires, fiduciaires ou de tout organisme ayant un lien de dépendance avec ces personnes			
• <b>Institution muséale, organisme culturel ou de communication, ou organisme d'éducation politique</b> : sommes à recevoir des propriétaires, membres ou actionnaires		+	41
Sommes à recevoir d'autres sources		+	42
Placements à long terme		+	43
Stocks servant aux activités liées aux objectifs de l'organisme		+	44
Immobilisations (terrains, immeubles, véhicules, etc.)		+	45
Autres éléments de l'actif		+	46
Additionnez les montants des lignes 40 à 46.			
<b>Total de l'actif</b>			= 47

**Passif**

Comptes fournisseurs et charges à payer		50	
• <b>Organisme de bienfaisance</b> : sommes à payer aux fondateurs, dirigeants, administrateurs, membres, actionnaires, fiduciaires ou à tout organisme ayant un lien de dépendance avec ces personnes			
• <b>Institution muséale, organisme culturel ou de communication, ou organisme d'éducation politique</b> : sommes à payer aux propriétaires, membres ou actionnaires		+	51
Autres sommes à payer		+	52
Autres éléments du passif		+	53
Additionnez les montants des lignes 50 à 53.			
<b>Total du passif</b>			= 54

**3 Rémunération**

Nombre moyen d'employés par jour, au cours de l'exercice ou durant les périodes de pointe 60

Indiquez, sans excéder 5, le nombre de postes les mieux rémunérés qui appartiennent aux barèmes de rémunération suivants :

61.1  1 – 39 999 \$      61.2  40 000 – 79 999 \$      61.3  80 000 – 119 999 \$      61.4  120 000 \$ et plus

62 L'organisme a-t-il rémunéré ses **administrateurs** ?

Oui  Non

Si **oui**, indiquez, sur une feuille annexée, les services pour lesquels chacun a été rémunéré et le montant de la rémunération.

## Organisme de bienfaisance

63 L'organisme a-t-il transféré, directement ou indirectement, une partie de son revenu ou de ses biens aux personnes ou aux organismes suivants : fondateurs, administrateurs, employés et membres de l'organisme ; personnes qui ont un lien de dépendance avec une personne appartenant à l'un des quatre groupes précédents ; organismes contrôlés par une personne appartenant à l'un des cinq groupes précédents ou qui ont un lien de dépendance avec cette personne ?

Oui  Non

## Institution muséale, organisme culturel ou de communication ou organisme d'éducation politique

64 L'organisme a-t-il transféré, directement ou indirectement, une partie de son revenu ou de ses biens à ses propriétaires, membres ou actionnaires ?

Oui  Non

## 4 Sommaire des dons faits à des donataires reconnus

Si l'organisme a fait des dons à des donataires reconnus au cours de l'exercice, vous devez joindre la liste de ces donataires, avec leur nom (précisez aussi s'ils sont associés à l'organisme), leur adresse, leur numéro d'enregistrement ou leur numéro d'identification (selon le cas), le montant des dons que l'organisme a faits à chacun et, s'il y a lieu, la partie de ce montant qui constitue des dons désignés\* ou des dons de biens durables.

\* La notion de « don désigné » ne s'applique à aucun des organismes suivants : une institution muséale enregistrée, un organisme culturel ou de communication enregistré, ou un organisme d'éducation politique reconnu.

## 5 Administrateurs

Vous devez joindre la liste des administrateurs, avec leur nom de famille, leur prénom et les renseignements suivants : leur titre au sein de l'organisme, leur profession ou leur secteur d'activité, leur adresse et leur numéro de téléphone. L'administrateur est un membre du conseil d'administration élu ou nommé de l'organisme. Il peut être un fiduciaire ou tout autre représentant semblable. Dans le cas d'un organisme religieux, inscrivez les renseignements concernant le prêtre, le ministre ou le chef religieux en fonction, même s'il n'est pas un administrateur.

## 6 Autres renseignements (si l'espace ci-dessous est insuffisant, inscrivez les renseignements demandés sur une feuille annexée)

6.1 Y a-t-il eu, au cours de l'exercice, des changements aux documents constitutifs ? .....  Oui  Non  
Si **oui**, annexez une copie du document officiel attestant ces modifications.

6.2 Les reçus délivrés pour la vente de produits et services ou pour la location des biens de l'organisme se distinguent-ils clairement des reçus officiels délivrés pour des dons ? .....  Oui  Non  
Si **non**, indiquez pourquoi : \_\_\_\_\_

6.3 Des reçus officiels ont-ils été délivrés pour des dons en nature ? .....  Oui  Non  
Si **oui**, indiquez le total des montants admissibles de ces dons. ....

6.4 L'organisme a-t-il reçu un don de bien admissible ou d'œuvre d'art ? .....  Oui  Non  
Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées.  bien admissible  œuvre d'art

6.5 L'organisme a-t-il réalisé des activités de financement telles que dîners-bénéfice, bals, concerts, spectacles ou événements semblables ?  Oui  Non

6.6 L'organisme a-t-il produit des relevés 1 pour des rémunérations ou pour des bourses accordées à un particulier ? .....  Oui  Non  
Si **oui**, cochez la ou les cases appropriées.  rémunération  bourse accordée à un particulier  
Si **non**, voyez dans le guide les instructions à ce sujet.

6.7 Emplacement des livres et des registres de l'organisme :

Adresse			
	Code postal	Ind. rég.	Téléphone

6.8 Renseignements sur la personne qui a rempli cette déclaration :

Nom de famille		Prénom	
Adresse			
	Code postal	Ind. rég.	Téléphone

- 6.9 Si l'organisme a reçu notre autorisation **d'accumuler des biens** au cours de l'exercice, vous devez donner les renseignements suivants. Explications sur le projet pour lequel l'organisme a été autorisé à accumuler des biens :

Solde, à la fin de l'exercice précédent, des biens visés par l'autorisation et devant être utilisés dans ce projet		70	
Valeur des biens accumulés au cours de l'exercice, y compris les revenus gagnés sur les biens visés à la ligne 70	+	71	
Additionnez les montants des lignes 70 et 71.	=	72	
Valeur des biens utilisés dans ce projet au cours de l'exercice (totalité ou partie du montant de la ligne 72)	-	73	
Montant de la ligne 72 moins celui de la ligne 73 (voyez la note ci-dessous)			
<b>Solde des biens devant être utilisés</b>		=	75

**Note :** Si la période autorisée pour l'accumulation des biens prend fin au cours de l'exercice et que les biens accumulés ne sont pas tous utilisés comme prévu, déclarez le montant de la ligne 75 à la ligne 100 de l'annexe A ou à la ligne 200 de l'annexe B, pour l'exercice suivant.

Procédez de la même façon si l'organisme n'a plus l'intention d'utiliser les biens accumulés pour réaliser ce projet.

### Organisme de bienfaisance

- 6.10 À la fin de son exercice, l'organisme était-il associé à un autre organisme de bienfaisance enregistré ? .....  Oui  Non

Si **oui**, donnez le nom et le numéro d'enregistrement de cet organisme. Joignez également une copie du formulaire T3011, *Demande de désignation d'organismes de bienfaisance associés*, soumis à l'ARC, ainsi qu'une copie de la désignation par l'ARC.

Nom	Numéro d'enregistrement
	R R

### Fondation publique ou privée

- 6.11 La fondation a-t-elle acquis le contrôle d'une société ? .....  Oui  Non

Si **oui**, donnez le nom et le numéro d'identification de cette société.

Nom	Numéro d'identification
	IC 0001

- 6.12 La fondation a-t-elle contracté des dettes autres que celles relatives aux frais courants d'administration, pour l'achat et la vente de titres de placement ou pour l'administration de programmes de bienfaisance ? .....  Oui  Non

- 6.13 Si la fondation est une fondation privée, est-elle visée par les dispositions concernant les participations excédentaires ? .....  Oui  Non

Si **oui**, joignez une copie des documents suivants que la fondation a transmis à l'ARC pour son exercice, conformément aux exigences du régime des titres excédentaires : le rapport sur le nombre d'actions détenues, à la fin de l'année d'imposition, par elle-même et par les personnes ayant un lien de dépendance avec elle ; les extraits de la déclaration de renseignements T3010A qui font état des opérations importantes effectuées par la fondation et ces personnes relativement aux participations excédentaires ; l'avis portant sur le choix d'être assujettie aux dispositions transitoires, le cas échéant.

### Organisme culturel ou de communication

- 6.14 Est-ce que, en raison du fait qu'un contribuable est membre de l'organisme, lui-même ou une autre personne a reçu un avantage en participant à un atelier, à un séminaire, à un programme de formation ou de perfectionnement ? .....  Oui  Non

## 7 Signature (cette partie doit être remplie par la personne autorisée à signer au nom de l'organisme)

Je déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents annexés sont exacts et complets.

Nom de famille	Prénom	Ind. rég.	Téléphone	Poste

Fonction au sein de l'organisme

Signature

Date

Nous pourrions comparer vos renseignements avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à d'autres ministères ou organismes gouvernementaux.

### Avis à la personne qui transmet la déclaration

Assurez-vous d'avoir réuni les documents suivants :

- un exemplaire dûment rempli de la déclaration (formulaire TP-985.22 avec l'annexe A ou B, selon le cas) ;
- les états financiers de l'organisme ;
- tout autre document demandé dans la déclaration, y compris les notes explicatives et les feuilles annexées contenant les renseignements demandés.

## Organisme de bienfaisance enregistré Contingent des versements à respecter pour l'exercice

Nom de l'organisme	Date de clôture de l'exercice financier
--------------------	---

### 1 Contingent des versements

Dans cette partie, les références inscrites entre parenthèses renvoient à la déclaration de renseignements de l'exercice précédent ou à celle du présent exercice, selon ce qui est indiqué dans les lignes.

Pour **une œuvre de bienfaisance enregistrée avant le 23 mars 2004**, calculez son contingent des versements en remplissant uniquement les lignes précédées du symbole ♦.

Pour **tout autre organisme de bienfaisance**, remplissez toutes les lignes. Cependant, nous vous suggérons de remplir aussi, et en premier lieu, la grille de calcul à la page suivante si l'organisme est dans la situation suivante :

- il possédait, au cours des 24 mois qui précèdent le présent exercice, des biens de placement dont la valeur moyenne est supérieure à 25 000 \$ ;
- il dispose d'un compte de gains en capital.

Ce faisant, vous pourrez utiliser une partie de ce compte pour réduire le contingent des versements, à la ligne 107, ou simplement assurer le suivi du compte.

Pour plus de renseignements sur la façon de remplir cette annexe, voyez la partie 7 du guide.

♦ Total des montants admissibles des dons pour lesquels l'organisme a délivré des reçus officiels au cours de l'exercice précédent et qui ne sont pas des dons de biens durables (ligne 12.2), plus la valeur des biens accumulés mais non utilisés aux fins prévues	100			
♦ Biens durables dépensés au cours du présent exercice*	+	102		
♦ Montant de la ligne 102 x 80 % ▶			103	
♦ Biens durables transférés au cours du présent exercice à des donataires reconnus (ligne 37.2)	+	104	+	104
♦ Additionnez les montants des lignes 100, 102 et 104.	=	105		
♦ Additionnez les montants des lignes 103 et 104.				
Œuvre de bienfaisance enregistrée avant le 23 mars 2004 : reportez le résultat à la ligne 110.			=	106
Réduction des gains en capital pour le présent exercice (ligne 159 de la grille de calcul)			-	107
♦ Excédent du montant de la ligne 106 sur celui de la ligne 107 ou, pour une œuvre de bienfaisance enregistrée avant le 23 mars 2004, montant de la ligne 106			=	110
♦ Dons reçus au cours de l'exercice précédent d'autres organismes de bienfaisance enregistrés et qui ne sont pas des dons désignés ni des dons de biens durables (ligne 13.4)				111
Fondation privée : inscrivez le montant de la ligne 111.				
Œuvre de bienfaisance et fondation publique : inscrivez le résultat du calcul ci-dessous.				
♦ Montant de la ligne 111 x 80 % ▶				115
Valeur moyenne des biens que l'organisme détenait au cours des 24 mois précédant le présent exercice, mais qu'il n'a pas utilisés directement pour ses activités de bienfaisance ou à des fins administratives (si cette valeur est de 25 000 \$ ou moins, inscrivez 0 et passez à la ligne 121). Si vous avez rempli la grille de calcul, inscrivez simplement le montant de la ligne 150.				116
Montant de la ligne 105 + Montant de la ligne 111 ▶			-	117
Montant de la ligne 116 moins celui de la ligne 117. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.			=	118
Montant de la ligne 118 x Nombre de jours dans le présent exercice ÷ 365 ▶				119
Montant de la ligne 119 x 3,5 % ▶				120
♦ Montant de la ligne 100 x 80 % ▶				121
♦ Montant de la ligne 110			+	122
♦ Montant de la ligne 115			+	123
Montant de la ligne 120			+	124
♦ Additionnez les montants des lignes 121 à 124.				
<b>Contingent des versements</b>			=	125

\* Il s'agit des biens durables dont l'organisme s'est départi au cours de l'exercice.

## 2 Excédent ou insuffisance de dépenses

Dans cette partie, les références inscrites entre parenthèses renvoient à la déclaration de renseignements du présent exercice.

Sommes dépensées par l'organisme pour ses activités de bienfaisance (ligne 36.1)		130	
Dons à des donateurs reconnus, autres que les dons désignés (montant de la ligne 37 moins celui de la ligne 37.1)	+	131	
Montant déterminé par Revenu Québec (voyez la partie 3.1 du guide)	+	132	
Valeur des biens accumulés (ligne 71)	+	133	
Additionnez les montants des lignes 130 à 133.	=	134	
Contingent des versements inscrit à la ligne 125	-	135	
Montant de la ligne 134 moins celui de la ligne 135. Si le résultat est			
• <b>positif</b> , il indique des dépenses excédentaires : inscrivez-le à la ligne 137 et remplissez les lignes 139 et 140.	=	137	
• <b>négatif</b> , il indique des dépenses insuffisantes : inscrivez-le à la ligne 138, sans parenthèses, et remplissez les lignes 141 et 142.	=	138	
Totalité ou partie du montant de la ligne 137, utilisée pour compenser des dépenses insuffisantes de l'exercice précédent	-	139	
Montant de la ligne 137 moins celui de la ligne 139		140	
<b>Excédent net</b>	=		

Si l'organisme a eu un excédent net au cours des cinq exercices précédents, indiquez quelle partie a été utilisée pour compenser des dépenses insuffisantes du présent exercice (ne tenez pas compte de la partie de cet excédent qui a déjà été utilisée pour compenser les dépenses insuffisantes d'un exercice antérieur) :

	A	B	C	
	Excédent net à la fin de l'exercice en question	Montant utilisé pour le présent exercice	Excédent net à reporter ultérieurement (colonne A – colonne B)	
Exercice se terminant				
• il y a 5 ans : en 20 _____			S.O.	
• il y a 4 ans : en 20 _____				
• il y a 3 ans : en 20 _____				
• il y a 2 ans : en 20 _____				
• il y a 1 an : en 20 _____				
	Total de la colonne B			
Montant de la ligne 138 moins celui de la ligne 141				141
<b>Montant net manquant</b>				142

### Grille de calcul

Valeur moyenne des biens que l'organisme détenait au cours des 24 mois précédant le présent exercice mais qu'il n'a pas utilisés directement pour ses activités de bienfaisance ou à des fins administratives (inscrivez 0 si cette valeur s'élève à 25 000 \$ ou moins)		150	
Limite de la réduction des gains en capital			
Montant de la ligne 150	x 3,5 % ▶	151	

### Compte de gains en capital

Montant inscrit à la ligne 160 pour l'exercice précédent		155	
Total des gains en capital réalisés sur les biens durables aliénés au cours du présent exercice	+	156	
Additionnez les montants des lignes 155 et 156.	=	157	
Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 106, 151 et 157.			
<b>Réduction maximale des gains en capital</b>		158	
Réduction demandée (maximum : montant de la ligne 158). Reportez ce montant à la ligne 107.	-	159	
Montant de la ligne 157 moins celui de la ligne 159			
<b>Solde de clôture du compte de gains en capital</b>	=	160	

## Institution muséale enregistrée, organisme culturel ou de communication enregistré ou organisme d'éducation politique reconnu

### Contingent des versements à respecter pour l'exercice

Nom de l'organisme	Date de clôture de l'exercice financier
--------------------	---

#### 1 Contingent des versements

Dans cette partie, les références inscrites entre parenthèses renvoient à la déclaration de renseignements de l'exercice précédent ou de celle du présent exercice, selon ce qui est indiqué dans les lignes.

Pour **un organisme artistique ou un organisme d'éducation politique reconnus avant le 13 novembre 2004**, calculez son contingent des versements en remplissant uniquement les lignes précédées du symbole ♦.

Pour **les autres organismes**, remplissez toutes les lignes. Cependant, nous vous suggérons de remplir aussi, et en premier lieu, la grille de calcul à la page suivante si l'organisme est dans la situation suivante :

- il possédait, au cours des 24 mois qui précèdent le présent exercice, des biens de placement dont la valeur moyenne est supérieure à 25 000 \$ ;
- il dispose d'un compte de gains en capital.

Ce faisant, vous pourrez utiliser une partie de ce compte pour réduire le contingent des versements, à la ligne 207, ou simplement assurer le suivi du compte.

Pour plus de renseignements sur la façon de remplir cette annexe, voyez la partie 7 du guide.

♦ Total des montants admissibles des dons pour lesquels l'organisme a délivré des reçus officiels au cours de l'exercice précédent et qui ne sont pas des dons de biens durables (ligne 12.2), plus la valeur des biens accumulés mais non utilisés aux fins prévues	200				
♦ Biens durables dépensés au cours du présent exercice*	+	202			
♦ Montant de la ligne 202 x 80 % ▶				203	
♦ Biens durables transférés au cours du présent exercice à des donataires reconnus (ligne 37.2)	+	204		204	
♦ Additionnez les montants des lignes 200, 202 et 204.	=	205			
♦ Additionnez les montants des lignes 203 et 204.					
<b>Organisme reconnu avant le 13 novembre 2004</b> : reportez le résultat à la ligne 210.				206	
Réduction des gains en capital pour le présent exercice (ligne 259 de la grille de calcul)				-	207
♦ Excédent du montant de la ligne 206 sur celui de la ligne 207 ou, pour un organisme reconnu avant le 13 novembre 2004, montant de la ligne 206				=	210
♦ Dons reçus au cours de l'exercice précédent d'autres organismes ayant le même statut fiscal et qui ne sont pas des dons de biens durables (ligne 13.4)				211	
♦ Montant de la ligne 211 x 80 % ▶				215	
Valeur moyenne des biens que l'organisme détenait au cours des 24 mois précédant le présent exercice, mais qu'il n'a pas utilisés directement pour les activités liées à ses objectifs ou à des fins administratives (si cette valeur est de 25 000 \$ ou moins, inscrivez 0 et passez à la ligne 221). Si vous avez rempli la grille de calcul, inscrivez simplement le montant de la ligne 250.				216	
Montant de la ligne 205 + Montant de la ligne 211 ▶				-	217
Montant de la ligne 216 moins celui de la ligne 217. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.				=	218
Montant de la ligne 218 x Nombre de jours dans le présent exercice ÷ 365 ▶				219	
Montant de la ligne 219 x 3,5 % ▶				220	
♦ Montant de la ligne 200 x 80 % ▶				221	
♦ Montant de la ligne 210				+	222
♦ Montant de la ligne 215				+	223
Montant de la ligne 220				+	224
♦ Additionnez les montants des lignes 221 à 224.				=	225
<b>Contingent des versements</b>				=	225

\* Il s'agit des biens durables dont l'organisme s'est départi au cours de l'exercice.

## 2 Excédent ou insuffisance de dépenses

Dans cette partie, les références inscrites entre parenthèses renvoient à la déclaration de renseignements du présent exercice.

Sommes dépensées par l'organisme pour les activités liées à ses objectifs (ligne 36.1)		230	
Dons à des donataires reconnus (montant de la ligne 37)	+	231	
Montant déterminé par Revenu Québec (voyez la partie 3.1 du guide)	+	232	
Valeur des biens accumulés (ligne 71)	+	233	
Additionnez les montants des lignes 230 à 233.	=	234	
Contingent de versements inscrit à la ligne 225	-	235	
Montant de la ligne 234 moins celui de la ligne 235. Si le résultat est			
• <b>positif</b> , il indique des dépenses excédentaires : inscrivez-le à la ligne 237 et remplissez les lignes 239 et 240.	=	237	
• <b>négatif</b> , il indique des dépenses insuffisantes : inscrivez-le à la ligne 238, sans parenthèses, et remplissez les lignes 241 et 242.	=	238	
Totalité ou partie du montant de la ligne 237, utilisée pour compenser des dépenses insuffisantes de l'exercice précédent	-	239	
Montant de la ligne 237 moins celui de la ligne 239		240	
<b>Excédent net</b>	=	240	

Si l'organisme a eu un excédent net au cours des cinq exercices précédents, indiquez quelle partie a été utilisée pour compenser des dépenses insuffisantes du présent exercice (ne tenez pas compte de la partie de cet excédent qui a déjà été utilisée pour compenser les dépenses insuffisantes d'un exercice antérieur) :

	A	B	C	
	Excédent net à la fin de l'exercice en question	Montant utilisé pour le présent exercice	Excédent net à reporter ultérieurement (colonne A – colonne B)	
Exercice se terminant				
• il y a 5 ans : en 20 _____			S.O.	
• il y a 4 ans : en 20 _____				
• il y a 3 ans : en 20 _____				
• il y a 2 ans : en 20 _____				
• il y a 1 an : en 20 _____				
	Total de la colonne B			
Montant de la ligne 238 moins celui de la ligne 241.				241
Si le résultat est positif, reportez-le à la ligne 245 ci-dessous.				242
				<b>Montant net manquant</b>

**Impôt spécial à payer**

245	
-----	--

Chèque ou mandat joint

### Grille de calcul

Valeur moyenne des biens que l'organisme détenait au cours des 24 mois précédant le présent exercice mais qu'il n'a pas utilisés directement pour les activités liées à ses objectifs ou à des fins administratives (inscrivez 0 si cette valeur s'élève à 25 000 \$ ou moins)		250	
Limite de la réduction des gains en capital		251	
Montant de la ligne 250	x 3,5 % ▶		

### Compte de gains en capital

Montant inscrit à la ligne 260 pour l'exercice précédent		255	
Total des gains en capital réalisés sur les biens durables aliénés au cours du présent exercice	+	256	
Additionnez les montants des lignes 255 et 256.	=	257	
Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 206, 251 et 257.		258	
<b>Réduction maximale des gains en capital</b>		258	
Réduction demandée (maximum : montant de la ligne 258). Reportez ce montant à la ligne 207.	-	259	
Montant de la ligne 257 moins celui de la ligne 259		260	
<b>Solde de clôture du compte de gains en capital</b>	=	260	